

**Province de Québec  
Comté de Labelle  
Municipalité de Nominique**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 12 décembre 2019, à la salle « J.-Adolphe-Ardouin », à dix-neuf heures, à laquelle séance étaient présents (es) :

Monsieur le conseiller :	Gaétan Lacelle
Monsieur le conseiller :	Sylvain Gélinas
Monsieur le conseiller :	Bruno Sanssouci
Madame la conseillère :	Suzie Radermaker
Madame la conseillère :	Francine Létourneau

formant quorum sous la présidence de :  
Monsieur le maire Georges Décarie

Absente : Madame la conseillère Chantal Thérien après avoir reçu l'avis requis par la loi.

Monsieur François St-Amour, directeur général et secrétaire-trésorier et Madame Catherine Clermont, directrice générale adjointe, étaient également présents.

Le directeur général certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié tel que requis par la loi.

**ORDRE DU JOUR**

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du budget 2020 et du programme triennal d'immobilisations
3. Taux de l'impôt foncier pour l'année 2020
4. Résolution fixant le taux de la taxe verte pour l'année 2020
5. Avis de motion – règlement numéro 2020-444 relatif à l'imposition d'une tarification pour le Service de protection contre les incendies
6. Présentation du projet de règlement numéro 2020-444 relatif à l'imposition d'une tarification pour le Service de protection contre les incendies
7. Avis de motion – règlement numéro 2020-445 relatif à l'imposition d'une tarification pour les services de la Sûreté du Québec
8. Présentation du projet de règlement numéro 2020-445 relatif à l'imposition d'une tarification pour les services de la Sûreté du Québec
9. Période de questions
10. Levée de l'assemblée.

**1** **Résolution 2019.12.323**  
**Adoption de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR SYLVAIN GÉLINAS

ET RÉSOLU que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

**2** **Résolution 2019.12.324**  
**Adoption du budget 2020 et du programme triennal d'immobilisations**

CONSIDÉRANT qu'aux termes de l'article 954 du Code municipal, le conseil doit adopter un budget pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

CONSIDÉRANT que le conseil souhaite adopter en même temps que son budget, un programme triennal d'immobilisations couvrant les années 2020, 2021 et 2022;

CONSIDÉRANT que la réalisation des projets et les montants prévus au programme sont conditionnels à l'obtention des financements respectifs, soit par règlement d'emprunt, soit par aides financières (subventions) et que les années de concrétisation peuvent différer selon la disponibilité des fonds.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GAÉTAN LACELLE

ET RÉSOLU :

D'adopter les prévisions budgétaires de 2020 en regard des revenus pour un montant de 6 162 574 \$ et les prévisions budgétaires de 2020 en regard des dépenses et affectations pour un montant de 6 162 574 \$.

D'adopter le programme triennal d'immobilisations 2020-2021-2022.

ADOPTÉE

3

**Résolution 2019.12.325**

**Taux de l'impôt foncier pour l'année 2020**

CONSIDÉRANT le règlement numéro 95-172 prévoyant l'imposition de la taxe foncière générale par résolution;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR BRUNO SANSSOUCI

ET RÉSOLU de fixer, afin de rencontrer les dépenses prévues au budget, le taux de l'impôt foncier pour l'année 2020 à 0,66 \$ du cent dollars d'évaluation.

ADOPTÉE

4

**Résolution 2019.12.326**

**Résolution fixant le taux de la taxe verte pour l'année 2020**

CONSIDÉRANT le règlement numéro 2017-418 prévoyant l'imposition d'une taxe verte, dont le taux est fixé par résolution;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME SUZIE RADERMAKER

ET RÉSOLU de fixer le taux de la taxe verte pour l'année financière 2020, à 0,02 \$ du cent dollars d'évaluation.

ADOPTÉE

5

**Avis de motion – règlement numéro 2020-444 relatif à l'imposition d'une tarification pour le Service de protection contre les incendies**

MADAME FRANCINE LÉTOURNEAU donne avis de motion de la présentation lors d'une prochaine séance du règlement numéro 2020-444 relatif à l'imposition d'une tarification pour le Service de protection contre les incendies

6

**Présentation du projet de règlement numéro 2020-444 relatif à l'imposition d'une tarification pour le Service de protection contre les incendies**

Je, Francine Létourneau, dépose le projet de règlement numéro 2020-444 relatif à l'imposition d'une tarification pour le Service de protection contre les incendies.

7

**Avis de motion – règlement numéro 2020-445 relatif à l'imposition d'une tarification pour les services de la Sûreté du Québec**

MONSIEUR BRUNO SANSSOUCI donne avis de motion de la présentation lors d'une prochaine séance du règlement numéro 2020-445 relatif à l'imposition d'une tarification pour les services de la Sûreté du Québec.

**8** **Présentation du projet de règlement numéro 2020-445 relatif à l'imposition d'une tarification pour les services de la Sûreté du Québec**

Je, Bruno Sanssouci, dépose le projet de règlement numéro 2020-445 relatif à l'imposition d'une tarification pour les services de la Sûreté du Québec.

**9** Période de questions

**10** **Résolution 2019.12.327**  
**Levée de l'assemblée**

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME SUZIE RADERMAKER

ET RÉSOLU que la séance soit levée.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

Je, Georges Décarie, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Georges Décarie  
Maire

\*\*\*\*\*

\_\_\_\_\_  
Georges Décarie  
Maire

\_\_\_\_\_  
François St-Amour, ing.  
Directeur général et  
Secrétaire-trésorier

*Veillez noter que ce procès-verbal sera déclaré conforme lors d'une séance ultérieure du conseil municipal.*